

Ma Vie

au Pays du Mont Blanc

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches



Les Petits
Asticots
2015



Georges MORAND
Président de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc

Notre Communauté de Communes est en pleine évolution. Nous sommes amenés par l'Etat, suite au vote de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), à prendre de nouvelles compétences comme l'eau, l'assainissement, le tourisme... à la place de nos communes. Notre Com'com a devancé ces obligations dans la protection des biens et des personnes. Depuis le 1er juin, nous exerçons la GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations. La protection des biens et des personnes nous tient à cœur car nous sommes engagés depuis plusieurs années, aux côtés de notre partenaire, le SM3A, pour la gestion de l'Arve. Avec la GEMAPI, nous irons plus loin.

Dans ce nouveau Ma Vie, les projets pour nos jeunes ont une place prédominante. A la Com'com nous investissons pour eux. Nous avons revu nos animations à l'éducation nature scolaire que nous proposons aux écoliers. Nous renouvelons le PASS SCOLAIRE. Les petits ne sont pas oubliés avec le Festival intercommunal des Petits Asticots.

Actualité de l'intercommunalité

Chauffage au bois

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE LA VALLEE DE L'ARVE

PPA
FONDS Air Bois

Se renseigner ici !

Une aide de 1 000 €* pour renouveler votre ancien appareil de chauffage au bois !

Vallée de l'Arve
Tous acteurs de la qualité de l'air !

Déjà 1 200 bénéficiaires du Fonds Air Bois

L'opération se poursuit : recevez 1 000 euros de prime pour remplacer votre appareil de chauffage au bois, pour un équipement moderne et moins polluant. Le chauffage individuel au bois est une source de pollution de l'air. Les appareils les plus anciens émettent beaucoup de particules fines. Il serait possible de réduire de près de 25 % ces particules en changeant 3 200 appareils, ces nouveaux chauffages ayant un fort rendement énergétique.

Le Fonds Air Bois a été mis en place dans la Vallée de l'Arve, y compris au Pays du Mont Blanc, par les acteurs publics et la CCPMB pour aider les

particuliers. Plus de 1 200 foyers ont déjà bénéficié de cette aide !

Informations détaillées sur www.ccpmb.fr, rubrique service à la population / protection de l'atmosphère. ■

Bibliothèques

Une meilleure connaissance de l'offre

De mai à juillet, la Communauté de Communes a accueilli 3 stagiaires de l'Institut National des Etudes Territoriales, en formation Initiale d'Application des conservateurs territoriaux des bibliothèques. Leur mission : faire un diagnostic détaillé de l'état des bibliothèques du territoire. Ils ont rencontré la totalité des bibliothécaires des 10 communes, ont mené de nombreux entretiens et ont tenu 3 tables rondes dans le but de réaliser cet état lieu et adapter cette offre au territoire. ■

Tri des déchets



De nouveaux investissements

Dès cet automne, la Communauté de Communes construit 4 nouveaux points de tri sélectif des déchets et renforce un point existant. Situés sur les

communes de Domancy, Sallanches, Passy et Saint-Gervais, ils comprendront des conteneurs destinés aux ordures ménagères, aux emballages ménagers et au verre. L'intercommunalité poursuit l'harmonisation des modes de collecte en supprimant des bacs roulants au profit de conteneurs semi-enterrés. Son objectif : améliorer les performances du territoire en matière de tri des déchets et optimiser les circuits de collecte. Montant total estimé des travaux : 219 000 €. ■

Protection des abeilles

Ma ruche, je l'aime, je la déclare !



Toute personne possédant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à la (les) déclarer. Outre le fait que cette déclaration soit obligatoire dès la première ruche, les abeilles peuvent être confrontées à des problèmes sanitaires. Pour prévenir ces risques, il est indispensable de savoir où elles sont situées et permet d'avertir en cas d'alerte (par exemple, un épannage...). Déclarer sa ruche, c'est la préserver !

Informations et déclaration disponibles sur www.ccpmb.fr / les actualités. ■



Inscrivez-vous à la newsletter
en envoyant votre e-mail à
communication@ccpmb.fr

Actualité en images



JUILLET/AOÛT : SÉJOURS TRANSFRONTALIERS

Durant tout l'été, une trentaine de jeunes des Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc et Vallée de Chamonix Mont-Blanc ont profité des séjours transfrontaliers pour partir à la découverte du Pays du Mont-Blanc et des richesses de l'Espace Mont-Blanc en compagnie de camarades italiens et suisses.



DU 4 JUILLET AU 20 SEPTEMBRE : 5^E MONT-BLANC PHOTO FESTIVAL

Expositions photo en plein air sur les communes de Combloux, Les Contamines-Montjoie, Megève, Saint-Gervais et Sallanches.



LE 29 JUILLET AU FAYET : AMÉNAGEMENT D'UN ARRÊT ADAPTÉ POUR LES PMR AU LYCÉE DU MONT-BLANC

Grâce aux conseils de la CCPMB, le département a fait construire un arrêt de bus spécialement adapté aux personnes à mobilité réduite, pour faciliter l'accès aux transports en commun aux personnes handicapées.



LE 10 SEPTEMBRE À PASSY : PRÉSENTATION DU CATALOGUE DES ANIMATIONS DU RÉSEAU D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT.

Les animateurs nature de la CCPMB ont présenté aux élus et aux enseignants les animations de sensibilisation à l'environnement qui seront proposées aux élèves des écoles du territoire pendant l'année 2015/2016.



LE 21 SEPTEMBRE À PASSY : PRÉSENTATION DE LA BD DE SENSIBILISATION SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

La CCPMB et la CCVCMB ont soutenu la commission environnement de la commune de Passy pour réaliser une bande-dessinée intitulée « Pays du Mont Blanc, nous sommes des ambassadeurs ! J'y vis, je montre l'exemple ». Cet ouvrage a pour but de sensibiliser les élèves de CM1 et CM2 du territoire aux enjeux de la qualité de l'air dans la vallée.



SEPTEMBRE: DE LA VIANDE DU PAYS DU MONT-BLANC CERTIFIÉE «BIO»

Depuis septembre, l'abattoir intercommunal, situé à Megève est titulaire d'un agrément d'abattage «bio». Le but principal de cette démarche est d'aider les petits producteurs « bio » du territoire à faire abattre leurs animaux sur ce site pour pouvoir vendre des produits transformés avec le label « bio » et donc une valeur ajoutée supplémentaire.



**+ de 3 000
ÉLÈVES**
transportés chaque jour
par la Communauté
de Communes

Facilibus

Nouveautés !

☛ Suivez le Facilibus sur Facebook.

Réservez vos trajets sur www.facilibus.fr

La réservation par téléphone est toujours possible au **0 800 20 13 74** Service & appel gratuits

Piscine intercommunale au Parc Thermal du Fayet Horaires de l'automne / hiver

Lundi : 12h00 - 14h00

Jeudi : 12h00 - 13h30

Vendredi : 12h00 - 14h00 et 18h00 - 21h30

Samedi : 14h00 - 17h00

La piscine sera fermée pour vidange du 17 octobre au 8 novembre 2015.

Évènements CCPMB

Festival Les Petits Asticots 17 au 24 octobre

Les plus jeunes ont aussi leur festival au Pays du Mont Blanc : 7 communes, 15 spectacles. Rendez-vous en page 8 pour en savoir plus.

London Ski Show 5 au 8 novembre

Le Pays du Mont Blanc participe au célèbre salon londonien dédié aux sports d'hiver

9^e Rencontres Alpines® 16 au 26 novembre

Cette année, les Rencontres Alpines® traiteront du vaste thème de Changements Climatiques au travers de conférences, animations, ciné-débats et expositions.

Plus d'informations sur : <http://www.centrenaturemontagnarde.org/>

A votre Service

À la découverte de son environnement

Notre territoire s'inscrit dans un environnement naturel exceptionnel. Sa préservation est un enjeu majeur. La CCPMB travaille en collaboration étroite avec l'Inspection de l'Éducation Nationale pour proposer aux écoliers des actions de sensibilisation pour leur faire découvrir la nature qui les entoure et leur faire prendre conscience de l'importance de sa sauvegarde.

Pour la rentrée, les animateurs nature de la CCPMB ont présenté le catalogue des animations proposées aux écoliers du territoire au cours de l'année scolaire. Lors de leur conception et de leur mise en place, ils sont épaulés par les spécialistes du Centre de la Nature Montagnarde et du Conservatoire des Espaces Naturels Asters Haute-Savoie.

Réparties selon 5 thèmes, ces 21 activités s'inscrivent dans une démarche pédagogique menée conjointement par les enseignants et les animateurs tout au long de l'année. Elles se déroulent tout d'abord en classe ou au Centre de la Nature Montagnarde (CNM), puis sur le terrain.

Cette année, plusieurs nouvelles animations ont été créées. L'une porte sur le thème de la qualité de l'air. En 3 séances, les élèves découvriront tout sur l'air en tant que « matière ». Expériences et jeux de rôles seront au programme pour s'initier à la question de la qualité de l'air dans la vallée.

La CCPMB souhaite éveiller ses jeunes habitants aux enjeux de la préservation de leur environnement, grâce à cet important travail pédagogique.

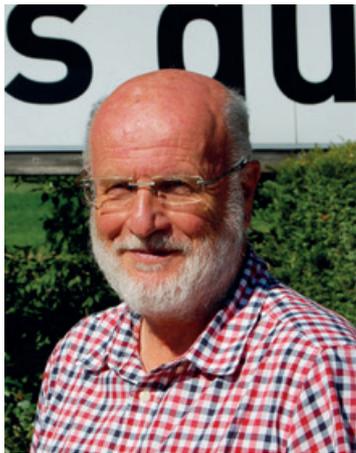
« En menant cette politique d'éducation à l'environnement, ce sont les citoyens de demain que nous formons à la préservation de leur environnement et de leur patrimoine naturel exceptionnel. » souligne Étienne Jacquet, Vice-président en charge de l'environnement et de la santé et Maire des Contamines-Montjoie.



Témoignage : Armand COURRIOUX Animateur nature CCPMB

« Les animations auprès des classes représentent une part importante de notre travail. La possibilité de réaliser plusieurs ateliers et sorties avec une même classe tout au long de l'année nous permet de connaître les élèves, de leur proposer des projets pédagogiques favorisant la création d'un attachement fort à leur environnement. C'est précisément ces liens qui leur permettront, dans le temps, de saisir la fragilité du milieu naturel dans lequel ils évoluent et la nécessité de le préserver. »

Le Pass Scolaire fête ses dix ans avec un forfait à l'année



Jean BERTOLUZZI

Vice-Président en charge des sports et Maire de Combloux .

Pour la 10^{ème} année consécutive, les jeunes du Pays du Mont-Blanc vont pouvoir profiter du «Pass scolaire». Fort de son succès, le Pass devient annuel, permettant l'accès aux remontées mécaniques des domaines du Pays du Mont-Blanc été comme hiver.

À partir du 17 octobre les préventes du «Pass Scolaire» seront ouvertes. Pouvez-vous nous dire en quoi consiste ce Pass ?

Le sport, et plus particulièrement le ski, occupe une place prépondérante dans la vie de notre territoire. Souhaitant qu'un maximum de jeunes puissent y avoir accès et conscients de la charge financière que cela représente pour les familles, nous avons créé le «Pass Scolaire» en 2005. La coopération entre les 14 communes du Pays du Mont-Blanc, la commune de la Giettaz et les sociétés d'exploitation des remontés mécaniques, permet de proposer aux jeunes scolarisés sur le territoire un forfait à un tarif accessible. En effet, le prix négocié du «Pass Scolaire» s'élève à 184 €. Grâce aux efforts financiers importants des différents partenaires, seule une participation de 96 € est demandée aux familles. Le prix reste donc le même que l'an passé.

Qui peut-en bénéficier ?

Tous les jeunes de moins de 18 ans et/ou scolarisés ou apprentis des Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc et Vallée de Chamonix Mont-Blanc et de la Giettaz peuvent en bénéficier. Ce Pass leur donne accès aux domaines skiables Évasion Mont-Blanc, Passy Plaine Joux, Val d'Arly Labellemontagne et Vallée de Chamonix Mont-Blanc, ce qui leur offre la possibilité de changer de domaine skiable chaque fois qu'ils le souhaitent.

En dix ans, la formule a du évoluer, quelles sont les nouveautés pour cette année 2015/2016 ?

En effet, cette année marque une belle évolution dans l'offre du «Pass Scolaire» puisque celui-ci devient annuel. Ainsi, nos jeunes pourront l'utiliser non seulement pour skier mais également pour emprunter les remontées mécaniques ouvertes durant l'été afin de pratiquer des activités comme le VTT ou la randonnée.

Comment bénéficier du Pass Scolaire à 96 euros ?

A partir du 17 octobre, il vous suffit de remplir un bon d'échange auprès de votre mairie (à l'office de Tourisme pour Sallanches) en fournissant un justificatif de domicile, un certificat de scolarité et une photo d'identité récente.

Présentez-vous ensuite avec ce bon d'échange aux caisses des remontées mécaniques pour retirer ou recharger votre forfait « Pass Scolaire ».

Renseignements au 04 50 78 12 10



Votre Pass 2014/2015 est toujours utilisable. N'oubliez pas de le rapporter pour le faire recharger.

Les avantages du Pass Scolaire 2015/2016.

Désormais, les détenteurs du Pass ont non seulement accès aux domaines skiables de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Évasion Mont-Blanc, Passy Plaine Joux, et Val d'Arly Labellemontagne librement durant tout l'hiver mais peuvent profiter des remontées mécaniques ouvertes sur ces domaines durant la saison estivale.

Grâce à la participation des communes et des sociétés de remontés mécaniques, les jeunes bénéficient de ce Pass pour 96 €.

Un Pass strictement personnel.

Le Pass Scolaire ne peut être ni prêté, ni cédé à une tierce personne. Selon le code des transports publics, une personne utilisant un Pass qui ne lui appartient pas s'expose à sa confiscation et à une amende allant jusqu'à 5 fois le prix du forfait journée de ski. Les contrôles sont fréquents.





La protection contre les inondations, une nouvelle compétence pour l'intercommunalité

Étienne JACQUET

Vice-président en charge de l'environnement et Maire des Contamines-Montjoie

Depuis quelques semaines, la CCPMB a en charge un nouveau domaine d'intervention, pouvez-vous nous en dire davantage ?

Depuis le 1^{er} juin, notre Communauté de Communes porte la compétence 'GEMAPI', pour : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. C'est une avancée majeure, voulue par tous les élus du territoire, afin de mieux assurer la protection des biens et des populations en faisant de la prévention des inondations. Outre l'entretien et l'aménagement de nos cours d'eau pour conserver leur qualité, il s'agira de réaliser d'importants investissements. Réaliser tout cela à l'échelle intercommunale, et non plus communale, est une garantie d'efficacité dans la lutte contre les inondations car une rivière s'entretient de la source jusqu'à son embouchure.

Cette solidarité nouvelle entre nos communes est l'aboutissement d'un long travail conduit avec le SM3A qui, concrètement, mettra en œuvre les actions à réaliser. Grâce à la mobilisation de tous, nous sommes la 1^{ère} intercommunalité du département à adopter cette compétence.

Qu'est-ce qui a amené la Com'com à prendre cette compétence ?

C'est une obligation légale que nous avons su anticiper. Au 1^{er} janvier 2018, toutes les intercommunalités doivent gérer cette compétence. Sur notre département, les élus ont toujours compris l'intérêt de participer à la gestion équilibrée et durable de l'Arve à l'échelle de tout un bassin versant. Nous sommes adhérents du SM3A depuis de très nombreuses années pour la gestion de l'Arve, de Chamonix à Genève. Dès lors il paraissait évident d'étendre cette coopération à toutes nos communes, pour toutes nos rivières, afin que tous les affluents puissent bénéficier de la même qualité d'entretien, de l'ingénierie des services du SM3A et de la capacité qu'a ce syndicat à solliciter des subventions importantes sur ses projets.

Il faut noter que grâce à ce transfert de compétence, nous avons pu supprimer le syndicat intercommunal

de la Biallière et ainsi simplifier un peu le mille-feuille administratif. Il n'y avait donc que de bonnes raisons de travailler sur ce dossier, même si le seul fait de vouloir agir efficacement contre les inondations est suffisant.

Les intempéries de ces derniers mois ont conforté votre volonté de vous mobiliser pour prévenir les inondations ?

Oui malheureusement, début mai la crue a impacté nos 10 communes et la plupart des cours d'eau ont débordé : Planay, Glapet, Arly, Luzier, Ugine... Les dégâts matériels ont été réels et importants et l'État à déclarer l'état de « calamité publique ». Alors même que la compétence n'était pas officiellement transférée, la Com'com et le SM3A sont intervenus aux côtés des communes pour les travaux de confortements en utilisant les moyens de l'intercommunalité et en obtenant des aides budgétaires supplémentaires... Un bel exemple de la solidarité intercommunale !

Comment va se traduire ce nouveau rôle de la Com'com ?

En priorité, il s'agira de démarrer les travaux en latence depuis plusieurs années, comme ceux du Nant Bordon, l'Armançette ou la Bialle. Ce sont les priorités identifiées au PAPI, le plan d'aménagement et de protection des



Embâcle sur l'Ugine à Praz-sur-Arly lors de la crue du 1^{er} mai / © Yann Jaccaz

inondations arrêté avec le Préfet. Nous allons profiter pleinement de l'expertise du SM3A (*cf. encadré ci-contre*), ils ont des équipes de spécialistes pour l'hydrologie, l'environnement, la géologie ou l'aménagement, autant de compétences que les communes ne peuvent pas s'offrir seules.

La GEMAPI aura-t-elle un impact sur les finances intercommunales ?

Il faut être très clair vis-à-vis des contribuables, l'État nous impose de nouvelles compétences qui s'additionnent aux obligations imparties aux communes et ces dernières n'ont pas toujours réalisé ce qui devait l'être, souvent faute de moyens. Il est donc évident que cette évolution aura un coût supérieur.

Dans les faits, la taxe GEMAPI ne coûtera pas plus de 7 € par habitant. En période de crise c'est une somme importante, mais que l'on doit mettre en rapport avec la sécurité des biens et des personnes sur le long terme. En gérant cela à l'échelle intercommunale, nous attendons

aussi plus d'économies et d'aides financières, pour 1€ payé par le contribuable, nous comptons en dépenser 3€. Les travaux engagés depuis 1995 sur l'Arve ont été coûteux pour les contribuables, 20 ans plus tard, ils ont porté leurs fruits et permis d'éviter d'importants dégâts et pertes humaines. Nous devons investir maintenant dans les affluents pour que dans 20 ans, on puisse vivre en toute sécurité, malgré le réchauffement climatique et l'augmentation des crues et inondations.

Notre génération d'élus porte une immense responsabilité, nos décisions dépassent nos propres frontières géographiques et la durée de nos mandats. Ne rien faire aujourd'hui contre les inondations coûterait plus cher à nos enfants. Tous les élus de notre territoire ont le sens de cette responsabilité politique puisqu'ils ont toujours voté unanimement chaque décision sur la GEMAPI.



Le Glapet à Megève est sorti de son lit lors de la crue du 1^{er} mai / © SM3A

Un partenaire spécialiste de la gestion des cours d'eau



Depuis 20 ans, le SM3A – Syndicat Mixte d'aménagement de l'Arve et de ses Abords, est l'acteur incontournable de la gestion des cours d'eau et rivières, de Genève à Chamonix. Il dispose d'experts qui ont une excellente connaissance de ces enjeux. Lors des crues de mai, leur réactivité a permis de rapidement intervenir sur place. La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a choisi de lui confier la gestion quotidienne de sa nouvelle compétence - la GEMAPI.

Le SM3A en quelques chiffres

1 400 km de cours d'eau permanents
352 torrents et rivières
106 communes
320 000 habitants permanents

La taxe GEMAPI couvre

L'entretien courant des cours d'eau Le personnel et fonctionnement
 Les études Les investissements

et sert à financer de nouvelles opérations d'investissement (budget estimatif)

- Étude en vue de la mise en place d'un bassin écreteur pour protéger le plateau de Plaine-Joux sur le torrent du Nant Bordan pour 735 000 €* ➤ Étude en vue de la mise en place d'une plage de dépôt pour protéger les hameaux de Cugnons, les Loyers, les Vy et la RD 902 sur le torrent du Nant d'Armancette pour 2 447 000 €* ➤ Étude globale du comportement sur les torrents de l'Ugine, Luzier, Reninges et établissement de plans de gestion
- Diagnostic de la vulnérabilité des communes riveraines de l'Arve et du Giffre ➤ Pose de repères de crues
- Étude hydraulique et géomorphologie du bassin de la Bialle

*Opérations réalisées dans le cadre du **PAPI** (Programme d'Action et de Prévention des Inondations) qui permet d'obtenir **des subventions et des prêts**

Le rendez-vous automnal des petits au Pays du Mont-Blanc

Depuis 14 ans, Les Petits Asticots, le festival destiné au jeune et très jeune public, agite la Toussaint au Pays du Mont-Blanc.

Selon Yann Jaccaz, Vice-Président en charge de la culture et Maire de Praz-sur-Arly, «*Ce bel événement communal, a pris une nouvelle dimension avec l'implication de la CCPMB, rapprochant les différents organisateurs d'événements culturels du territoire et permettant au public de trouver des animations de qualité à proximité de chez eux.*» En effet, créé par l'équipe du FJEP / Centre Culturel de Sallanches, le festival a rapidement pris de l'ampleur, jusqu'à devenir intercommunal, grâce au soutien des deux Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc et Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

De la banquise au Mont-Blanc, il n'y a qu'un pas ! Un vent de fraîcheur souffle sur cette 15^e édition du Festival des Petits Asticots. Du 17 au 23 octobre, les enfants du Pays du Mont-Blanc accompagnés de leurs parents pourront assister à une vingtaine de spectacles autour de la musique, la danse, le clown, le théâtre... spécialement adaptés à chaque âge, à partir d'un an.

Une programmation givrée pour petits et grands, pour s'éveiller, s'initier, apprendre et grandir simplement en s'amusant.

Un festival à ne pas manquer !

**Du 17 au 23 octobre
à Chamonix, Les Houches, Passy,
Saint-Gervais, Sallanches, Servoz
et Vallorcine.**

Ateliers : Le festival propose des ateliers d'expression artistiques afin de permettre aux plus jeunes de découvrir les pratiques théâtrales et musicales.

Tarifs des spectacles :

- très jeune public (1 à 3 ans) : 3 €
- jeune et tout public : 5 €

Attention : Pour chaque spectacle, un âge minimum est recommandé. Renseignez-vous à l'avance sur ceux que votre enfant sera en âge d'apprécier.

Informations :

04 50 53 75 17 ou 04 50 91 56 46,
www.les-petits-asticots.com
et suivez toute l'actualité
du festival sur Facebook



© Fabien de Brabandere



© Emmanuelle Plau

« Ce bel événement communal, a pris une nouvelle dimension avec l'implication de la CCPMB, (...) permettant au public de trouver des animations de qualité à proximité de chez eux. »



© Emmanuelle Plau



© Michel Froment



© Yoann Combronde

